

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 836 800 €.

Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES.

476 980 362 R.C.S. Annecy.

Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte **le 14 mai 2014, à 17 h 00**, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à Cluses (74300) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

A) caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

B) caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Modification dans les statuts de l'article 13 « Indivisibilité des actions - Nue-propriété - Usufruit »,
- Introduction dans les statuts d'un article 21 permettant la désignation de censeurs et renumérotation en conséquence des articles des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire au plus tard le 9 mai 2014 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32 rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32 rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la société (www.somfy.com).

Les actionnaires peuvent demander par écrit à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32 rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3, de leur adresser un formulaire unique de vote à distance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard le 9 mai 2014.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation aux services de la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32 rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et, le cas échéant, de son attestation de participation, à l'adresse suivante : assemblee@dgsomfy.com ou par fax au +33 (0)4 50 40 19 61. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour devront transmettre à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32 rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3 une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société SOMFY (www.somfy.com) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont mis à disposition des actionnaires au siège de la société SOMFY SA, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, et mis en ligne sur le site internet de la société (www.somfy.com).

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 7 mai 2014. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège de la société SOMFY SA, Service des Assemblées, à l'attention de Sandrine Meynard, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante assemblee@dsgsomfy.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'avis préalable à l'Assemblée est paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 43 du 9 avril 2014.

Le Directoire

1401365